

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE D'UNVERRE

ARRONDISSEMENT
DE
CHÂTEAUDUN

CANTON
DE
BROU

AU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le lundi 20 janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Luc BONVALLET, Maire.**

Étaient présents : Mme COUTANT, M. FROGER, Mme PINOS, M. LELARD, Mmes CHEVALIER, RENAULT, TALEC, MM. LIGNEAU, PHILIPPE, Mme DAVIGNON et M. FURET formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Mme THOMAS

M. **Michel LELARD** a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Travaux - Projets

Le conseil municipal prend connaissance des projets de :

- réfection de la voirie communale, programme 2020
- rénovation et isolation thermique des salles associatives, et mise en conformité avec la réglementation sur l'accessibilité
- lotissement La Laurencière

Demandes de subventions

Le conseil municipal décide de solliciter les subventions suivantes :

- demandes au titre du FDI (Conseil Départemental) pour les travaux de réfection de voirie communale et de rénovation des salles associatives
- demande au titre du PRNP (Conseil Départemental) et de la DETR (Etat) pour les travaux de réfection de l'église
- demande auprès de l'Etat pour la rénovation des salles associatives.

Contrat d'assurance des risques statutaires

Considérant que le contrat d'assurance garantissant la commune contre les risques financiers statutaires qu'elle supporte en raison de l'absentéisme des agents arrive à échéance, le conseil municipal décide de charger le Centre de Gestion de la FPT de négocier un contrat ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé.

Communauté de communes du Grand Châteaudun – convention de mise à disposition individuelle de titulaire

Suite à la restitution de la compétence scolaire depuis le 1^{er} janvier 2020, la commune emploie désormais 2 ATSEM à temps complet, dont une exerce également les fonctions d'animatrice au sein de l'accueil périscolaire d'Unverre, dont la compétence dépend toujours de la communauté de communes. Une convention est proposée pour déterminer notamment les charges que l'EPCI va rembourser à la commune. Le conseil municipal l'approuve et autorise le Maire à la signer.

Mise en place de la Commission Action Sociale

Suite à la suppression du Centre Communal d'Action Sociale, il est créé une commission communale « Action Sociale » et il est décidé de désigner les mêmes membres pour y siéger.

Elections municipales

Le conseil municipal instaure les permanences du bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

Convention de participation aux charges de fonctionnement des écoles

Suite à la restitution de la compétence scolaire, il est nécessaire d'établir une convention entre les communes concernées par la reprise de cette compétence, afin que chaque commune de scolarisation puisse recevoir, chaque année, les recettes qui lui sont dues par les autres communes, de résidence ou de scolarisation. Le conseil municipal

approuve la convention présentée et autorise le Maire à la signer.

Représentation au sein du Syndicat Mixte de l'Ozanne

Le conseil municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein du SMO

Titulaires : MM Luc BONVALLET et Hervé CAILLET

Suppléants : Mme Nicole COUTANT et M. Michel LELARD

La prochaine séance est fixée au lundi 9 mars 2020 à 20 h 00.

Séance levée à 23 h 30